

Introduction

Des rapports de force

I.

Notre existence, individuelle et collective, est exposée à l’interaction de trois ensembles de forces : les forces du jour, les forces de la critique et les forces de la nuit. On appellera « forces du jour » celles qui entretiennent l’illusion d’une paix acquise, le leurre d’institutions, dont elles voudraient nous faire croire qu’elles nous protègent définitivement de violences qu’elles n’auraient pas seulement écartées, mais conjurées. Un peu partout dans le monde, en Europe et ailleurs (aux États-Unis, en Argentine, en Inde), ce sont les digues qu’elles auraient laborieusement et très imparfaitement dressées contre des formes spécifiques de violence, d’inégalité et d’injustice qui ne font plus illusion. Leur fonction cependant ne se limite pas à l’exercice d’une telle conjuration. Elle est aussi de mettre un couvercle sur la marmite des colères rentrées, étouffées, en faisant mine de ne pas voir la force explosive de leur accumulation. Quelles colères ? Celles qui sont faites de frustrations provoquées par le double sentiment d’une injustice et d’un abandon, dont la conjonction se traduit par la conviction d’être méprisés, de ne pas exister aux yeux des gouvernants, des élites, des « gens de pouvoir », des « puissants ». Parce que ces sentiments se transmettent et se reproduisent de génération en génération, il est inéluctable que celles et ceux qui

s'estiment laissés pour compte, tiennent à terme ces forces diurnes pour responsables de leur enfermement dans leurs « conditions d'inexistence ».

Pour autant, on ne saurait nier la créativité bénéfique de ces mêmes institutions. Le pouvoir des forces du jour ne peut pas être tenu pour exclusivement, ni même prioritairement négatif. Il doit se mesurer à l'aune des libertés, dont elles ont garanti la conquête, aussi relative soit-elle, à commencer par celles de s'exprimer, de manifester et de s'associer, c'est-à-dire de lutter – autant de libertés qui, gagnées de haute lutte, rendent possibles toutes les autres. Il suffit de porter ses regards, aux quatre coins du globe, sur des contrées où elles sont systématiquement confisquées et réprimées, pour mesurer combien rien n'apporte autant de misère et de malheur que le remplacement brutal de ces mêmes forces par un pouvoir autoritaire, sinon dictatorial, dont le premier souci est de les supprimer en général, sinon d'en priver les uns *ou* les autres, selon tel ou tel critère d'appartenance qui les différencie. Sans doute le mal dont elles protègent est-il inégal, relatif et calculé, mais il y aura toujours quelque supercherie à nier que les forces du jour constituent un rempart contre la destruction que leur disparition promet. Le drame des droits et des libertés est qu'on est tellement assurés de leur jouissance qu'on n'imagine jamais suffisamment ce que signifierait leur suppression, si l'on en venait à oublier de les défendre. Ce n'est pas autrement que, de façon insidieuse, les forces du jour courrent le risque d'être phagocytées par des régimes liberticides. C'est depuis longtemps le cas en Russie et en Turquie, plus récemment en Inde et déjà dans quelques pays d'Europe, en Hongrie, en Serbie, en Slovaquie. C'est leur privation qui semble s'imposer aujourd'hui entre autres aux États-Unis... Où demain, en Europe et ailleurs ?

2.

Progressives, les forces du jour, ne le sont cependant que dans la mesure où elles y ont été poussées et parfois contraintes par les « forces de la critique ». C'est à ces dernières, en effet, qu'il appartient, à chaque époque, de desserrer l'étau de la résignation et du contentement, au gré des luttes qu'elles mènent pour qu'aucune inégalité de droits et de traitement, aucune niche de pouvoir arbitraire ne constituent ce que Michel Foucault appelait un « reste muet de la politique ». Parce que ces restes sont toujours plus grands que nous n'en avons conscience, la vocation de la critique est de traquer ces violences résiduelles que les forces du jour voudraient passer à la trappe de leur responsabilité. Réveillant notre indignation, éveillant notre engagement, elles n'ont de cesse de rappeler aux puissances diurnes, assurées de leur pouvoir et de leur légitimité, que leur prétention à répondre au mieux aux désirs de la population, l'autosatisfaction, l'autocongratulation qu'elles nourrissent, en se réclamant des droits et des libertés qu'elles prétendent garantir, sont toujours usurpées, pour peu qu'elles s'acquittent d'injustices résilientes. *Il faut la critique donc!* Elle est impérative pour rappeler aux gouvernements que l'égalisation des conditions, existentielles, juridiques et politiques qu'ils promettent – à supposer qu'ils n'en renvoient pas le désir aux oubliettes de l'histoire – n'est jamais à la mesure des attentes et de l'espérance des gouvernés.

Voilà pourquoi au nombre de ses vecteurs, il faut compter les mouvements de contestation, les associations militantes, les rassemblements de citoyens, les lanceurs d'alerte, les artistes, les écrivains, les chercheurs qui contribuent à vaincre la nuit, en œuvrant au progrès des droits, des libertés et des protections. Ainsi en va-t-il des luttes sociales, des combats féministes, du refus des discriminations. Le pouvoir des

forces de la critique se distingue dès lors par leur rapport au langage et au temps. Elles savent tout d'abord qu'il est un usage des mots, dont le premier effet est de faire peser une chape de plomb sur la pensée et l'action. Mortifère est en ce sens l'agencement de leurs fausses évidences, paralysante leur clôture idéologique, dès lors que leur diffusion sur tous les canaux n'a d'autre objectif qu'invisibiliser les taches d'ombre qui viennent ternir la clarté de l'horizon dessiné par les forces du jour. Ainsi en fut-il longtemps de la doxa marxiste dans l'est de l'Europe et du credo libéral dans l'Ouest. Aussi la vocation de la critique est-elle, contre les artifices de leur propagande, d'objecter que, quoi qu'en disent les pouvoirs institués, « tout ne va pas pour le mieux dans le meilleur des mondes » et surtout qu'il est possible et nécessaire de mieux faire. Quant au temps, l'efficacité de la critique se nourrit de la conviction, dont elle entretient la flamme, que ses conquêtes sont, du même coup, inabouties et perfectibles. Tel est le sens même de sa vigilance qui est la première condition du minimum d'espoir qu'elle rend aux laissés-pour-compte, aux oubliés, aux vaincus du progrès, à ceux qui sont restés en bas de l'échelle, aux « derniers de cordée », pour que leurs conditions d'inexistence ne soient pas une fatalité et qu'ainsi leur vie soit un peu plus vivable. Insistons sur cet inachèvement et cette perfectibilité. Leur conscience est l'essence même d'une responsabilité, indissociablement éthique et politique. Laquelle ? Celle de l'attention, du soin et du secours qu'appellent de partout et pour tous la vulnérabilité et la mortalité d'autrui. Pourquoi est-ce essentiel ? Parce que le conflit qui oppose les forces du jour et les forces de la critique repose tout entier sur leur appréciation différente de cette responsabilité et de la façon dont son exercice devrait obliger les premières.

3.

Est-ce tout? Non! Car l'illusion produite par les forces du jour fut aussi de nous laisser penser que le jour était désormais le moteur de l'histoire, que non seulement ses acquis, ses progrès étaient irréversibles, mais qu'il en allait de même du principe de leur progression. Ainsi voulions-nous croire qu'aucune force ne serait assez puissante pour les remettre en question, partout où la démocratie semblait leur avoir donné une assise inébranlable. C'était compter sans le retour, *spectral*, de ce qu'on appellera les « forces de la nuit ». Elles n'avaient jamais disparu, et elles ne s'étaient pas non plus laissé oublier. Il n'est pas de progrès des droits, dont elles n'aient contesté, crispées et vindicatives, la conquête! Aucune liberté qui n'ait éveillé en elles la rage de revenir en arrière, d'effacer ses avancées du présent et de barrer son avenir, au nom d'un passé jugé regrettable. Aucune protection, juridique, économique ou sociale, conquise de haute lutte, qu'elles n'aient remise en question. S'il est vrai que les droits et les libertés acquis, sous l'action conjointe des forces de la critique, qui en donnent l'impulsion, et des forces du jour qui, après s'y être souvent opposées, finissent par la relayer, signifient toujours la proscription de formes de violence spécifiques (privations, discriminations, sélections, persécutions), nous devons en conclure que l'objectif des forces de la nuit est toujours régressif. Il consiste à donner une nouvelle légitimité à des façons de dire et de faire, des discours et des actes violents qu'elles n'ont jamais accepté de voir interdits et sanctionnés, à des formes d'oppression, dont la libération leur est insupportable, dans la sphère publique ou privée, sur les scènes nationales ou internationales.

Il faut être aveugle alors pour s'imaginer que les artificiers de leur charge explosive pourraient capituler. S'il leur arrive d'être moins actifs, parce que les vents de l'histoire soufflent

dans le sens contraire, ils n'attendent qu'une occasion favorable pour exercer à nouveau leur pression déstabilisatrice sur l'édifice exigé par les forces de la critique et construit par les forces du jour : la séparation des pouvoirs, le respect des droits de l'homme, la justice internationale. Ils ne renoncent jamais à prendre d'assaut, le jour venu, la forteresse qu'elles ont édifiée, aussi imparfaite soit-elle, contre les abus de pouvoir, le triomphe de l'arbitraire et, plus que tout, le règne incontesté de la force. C'est ainsi qu'aujourd'hui, d'aucuns voudraient revenir, à l'abri de leurs frontières, sur l'abolition de la peine de mort, l'interdiction de la torture et celle des châtiments cruels et autres traitements dégradants. Sur le plan international, ce sont souvent les mêmes qui remettent en question l'incrimination des crimes contre l'humanité qu'ordonne la justice internationale. Et ce sont encore eux qui se braquent contre la libération non pas tant des mœurs que des contraintes idéologiques et religieuses pesant sur les corps, à commencer par celui des femmes. Ce sont eux qui sont en première ligne pour leur contester la libre disposition de leur corps, à commencer par le droit d'avorter. La liste serait longue de toutes les régressions que ces forces organisées et convergentes planifient, à défaut de pouvoir (partout dans le monde) les ordonner. Ainsi du libre choix laissé à chacun de son orientation sexuelle, sans que cela l'expose à des discriminations, ainsi du droit des minorités d'exprimer leur différence, sans compter la longue histoire des protections du droit du travail. « En arrière toute ! » est leur mot d'ordre. Il importe alors de ne pas se raconter d'histoires sur la réalité de cette régression : rien de moins, encore une fois, qu'un rappel spectral de la violence que l'action conjointe des forces du jour et des forces de la critique était parvenue à faire reculer.

4.

Pourquoi parler de « nuit » ? Quel est le sens de cette obscurité ? Repartons des forces du jour, de leur manquement et de leur bénéfice, à savoir d'un côté des conditions d'inexistence qu'elles maintiennent ou ne parviennent pas à réduire, de l'autre des droits et des libertés qu'elles garantissent tant bien que mal. La ruse des « forces de la nuit » est d'exploiter les premières (l'échec) pour remettre en cause les seconds (le gain). Elle est de donner raison au ressentiment, à la colère, au sentiment d'injustice, à la peur du lendemain, aux frustrations de la modernité, pour discréditer et fustiger les élites intellectuelles, leur savoir, les institutions auxquelles elles les identifient, dans la plus grande confusion. Par la même occasion, elles en profitent pour remettre en question les droits et les libertés, notamment ceux des minorités, qu'elles chargent de tous les maux. S'en prenant à ce qu'elles décrivent et dénoncent comme un système, sous le nom de corruption ou de décadence, elles en confondent délibérément les acteurs (la classe politique) et les réalisations (l'édifice des protections institutionnelles). Elles profitent de l'usure et du discrédit des premiers, représentés par les partis de gouvernement traditionnels, pour s'attaquer aux secondes. Elles en désignent d'hypothétiques bénéficiaires – les étrangers et, plus généralement, tous ceux qu'elles peuvent caractériser par une différence de culture, de religion, de mœurs, d'origine, de « race », aisément identifiable –, pour que leur rejet méthodiquement orchestré légitime la régression des droits et des libertés qu'elles appellent de leurs voeux.

Ceux qui ne cessent de fustiger sous le nom de « wokisme » la revendication progressiste d'un surcroît de reconnaissance, d'égalité et de liberté feraient bien de s'en souvenir. C'est du même parti pris régressif que relèvent leurs récriminations antimodernistes. En s'en prenant à la pensée critique ou à la déconstruction et aux revendications qui s'en inspirent, fussent-

elles, à leurs yeux, identitaires, ce sont les forces de la nuit qu'ils soutiennent. Le privilège du mouvement qu'ils refusent est pourtant de savoir identifier et désigner le mal pour ce qu'il est. Il implique d'en reconnaître les victimes comme telles pour pallier sa déréalisation. L'inégalité de traitement, la discrimination des droits sont un mal, en eux-mêmes, quelles qu'en soient les victimes. Et c'est y participer que les différencier, quelque raison qu'on s'invente pour le justifier. Voilà pourquoi il importe de savoir choisir ses combats, sans se tromper de cible, en se demandant de qui l'on fait le jeu, quand on invoque une dérive victimaire des sociétés démocratiques, sans prendre la mesure de la violence et de l'injustice qu'une telle invocation revient à tolérer.

Pourquoi la nuit donc? Parce que le parti pris de ces forces est celui de l'obscurité. Elles font le pari de sa séduction trouble et de sa fausse évidence. Rien de ce qui entretient la confusion ne leur est étranger. Les Lumières sont leur cible et l'obscurantisme une ressource inépuisable pour justifier et entretenir la violence. Au-delà de la relation appauvrie au langage que nous avons soulignée, il en résulte un rapport perverti à la vérité. Il n'y a aucune simplification réductrice, aucun mensonge, aucune fausse nouvelle qu'elles ne soient prêtes à s'autoriser pour enlever tout crédit aux forces de la critique autant qu'aux forces du jour. Le discrédit qui en résulte fait le lit de la violence. Le revers délibéré de cet appauvrissement et de cette falsification du discours, systématiques et très calculés, n'est rien de moins, en effet, que sa brutalisation décomplexée. Sidérante, sinon paralysante est leur absence de retenue. Si le déchaînement des forces de la nuit nous procure le plus souvent un sentiment d'impuissance, c'est que nous avons du mal à trouver la parade qui nous permettrait de contrer le matraquage outrancier des accusations qu'elles et leurs adeptes portent sur leurs adversaires, avec des moyens techniques inédits, dont la caractéristique essentielle est de favoriser une

diffusion de l'outrage et une mobilisation de la vindicte, sans précédent. Rien, aucune preuve, aucun savoir, aucun argument ne semble en mesure de refouler leur goût carnassier de l'injure et de l'invective. Rien pour stopper leurs incitations à la haine... Nous en avons la preuve désormais, partout où elles ont triomphé : ce n'est pas autrement que leurs vociférations, emplies de rage et de fureur, de sinistre mémoire, perdent dans la nuit les peuples qu'elles ont ensorcelés.

5.

Ces traits distinctifs sont connus. Ils caractérisent ce qu'on est convenu de désigner sous le nom de « populisme réactionnaire ». Le risque d'un tel concept est cependant de nous empêcher de voir l'essentiel, dès lors qu'il ne dit rien de la stratégie ultime des forces de la nuit. Il ne s'agit pas, en effet, contrairement à ce qu'elles prétendent, de redonner droit au peuple ou de porter la voix des déshérités, mais de tout autre chose. Quoi alors? La thèse qu'on soutiendra dans les réflexions qui suivent est que la finalité ultime de ces forces, le point commun qui les rassemble, toutes nations confondues, des États-Unis au Brésil, en passant par l'Argentine et une grande partie de l'Europe (la Hongrie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie, les pays scandinaves, la Grande-Bretagne, l'Italie, la France, etc.), qu'elles aient ou non conquis le pouvoir, est la re-légitimation de violences spécifiques dont la délégitimation ou la proscription s'étaient traduites, au fil des années, par des droits et des libertés conquis et des institutions censées les faire respecter. Quoi qu'elles en disent, la politique qu'elles promettent est un retour de la violence. Leur objectif est moins de faire advenir du nouveau, de nous préparer à et pour l'avenir, que de faire revenir de l'ancien, quelque chose de passé qu'on croyait dépassé et qui se traduit toujours par un surcroît de vulnérabilité pour celles

et ceux que ces forces prennent pour cible. Ainsi des minorités, des femmes, des étrangers, des plus faibles ou des plus précaires. Ces violences n'avaient évidemment pas disparu. Rien ne justifiait que, se reposant sur les lauriers de la démocratie, on baisse la garde. L'hypocrisie des forces du jour fut pourtant d'avoir trop souvent voulu nous faire croire que rien ne menaçait nos droits et nos libertés, que la violence était écartée, comme si les forces liberticides avaient perdu la partie. À l'inverse, la grandeur de la critique fut de leur rappeler incessamment qu'il n'en était rien, leur rendant visible ce qu'elles ne voulaient pas voir et audibles les plaintes pour lesquelles elles n'avaient pas d'oreilles.

Il n'y a pas de critique qui n'appelle une vigilance. Son ressort repose tout entier sur la conviction qu'il n'est aucun mal dont on puisse être assuré de l'éradication. C'est donc autrement qu'il faut penser la protection qui l'écarte de notre horizon, à savoir comme sa conjuration. Conjuré, le mal ne disparaît pas. Aussi toute société est-elle hantée par la possibilité de son retour, qu'il prenne la forme d'une nouvelle acceptation, d'une ré-accoutumance ou d'un consentement retrouvé. Nous pensions en avoir fini avec la menace de violences, dont, voulions-nous croire, le socle institutionnel bâti par les forces du jour nous protégeait désormais. Cela se concrétisait dans ces droits qui nous paraissaient acquis, mais tout aussi bien dans cette sécurité et dans ces libertés qui nous semblaient garanties, sinon à jamais, du moins durablement. Nous n'imaginions pas qu'il puisse en aller autrement. C'était un leurre à double titre. La critique avait au moins deux bonnes raisons de ne pas se mettre en sommeil. La première tient à cette perfectibilité dont nous avons rappelé qu'elle était l'essence de la démocratie. L'oublier revenait, en effet, à s'imaginer que les droits et les libertés dont nous disposons sont synonymes de justice, que la seconde donc se confond avec les premiers. C'était faire peu de cas de ces injustices résiduelles, dont la mise au jour, l'analyse et la dénonciation sont le moteur de la critique.

Quant à la seconde raison de l'illusion, elle concerne ces signaux d'alerte, qui furent (qui sont toujours) autant de voyants rouges nous avertisant du retour en force des avocats de la régression. De fait, les forces de la nuit ne se contentent pas de s'alarmer à la perspective de nouveaux droits et de nouvelles libertés, il leur faut aussi revenir sur les avancées et autres émancipations du passé. Tandis que, pour les forces de la critique, elles sont à juste titre, toujours insuffisantes, comme nous venons de le rappeler, pour les forces de la nuit, elles doivent être corrigées. Dès lors qu'à leurs yeux les forces du jour ont toujours *trop* concédé, *trop* accordé de droits et de libertés aux uns et aux autres, *trop* adouci les peines, *trop* libéré les mœurs, elles perçoivent comme une urgence la nécessité de renverser le cours du temps. Aussi leur discours est-il obsédé par la suppression des « abus », l'augmentation des contraintes et le durcissement de la répression, censés les corriger, quels qu'en soient les motifs.

6.

Les avons-nous vus venir à temps? Nous y sommes-nous opposés tant qu'il était encore possible de le faire? Les forces de la nuit sont longtemps restées minoritaires et même marginales. Elles sont désormais tantôt arrivées au pouvoir, tantôt parvenues à ses portes. La motivation des réflexions qui suivent est de prendre la mesure de *ce qui est revenu* et de ce qui nous attend dans quelques domaines précis de nos existences partagées. Dès lors que les violences qui sont appelées à faire retour n'avaient pas disparu, il faut analyser l'étrange façon qu'elles avaient d'être restées présentes et d'attendre leur heure. C'est ce que donne à penser leur caractère spectral : une permanence latente, cachée, masquée peut-être, endurante assurément. C'était là et nous ne le voyions pas, ou nous ne voulions

pas le voir, dubitatifs, incrédules, nous inventant mille raisons de ne pas y croire, comme on se défie des histoires de fantômes et de revenants. Prenons donc les questions qui suivent dans leur ordre d'apparition. Elles organisent le chemin que nous allons suivre.

(1) L'une des figures essentielles que peuvent prendre les forces du jour, est celle qui fait d'elles, au lendemain des guerres, des artisans de la paix. Et la première de leurs réalisations consiste dans les institutions internationales qu'elles se donnent pour l'organiser et la garantir. Ainsi en va-t-il de l'Organisation des Nations unies, instituée le 24 octobre 1945 par la ratification de la charte, signée le 26 juin de la même année, dont on rappellera les objectifs : la protection des droits de l'homme, l'assurance d'une aide humanitaire pour les populations exposées aux désastres de la guerre ou telle autre catastrophe, le soutien d'un développement durable, enfin la garantie du droit international et la possibilité de sanctions internationales et d'interventions militaires pour les États qui en violeraient les règles. L'instauration de la Cour pénale internationale, entrée en vigueur le 1^{er} juillet 2022, pour juger les responsables coupables de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre poursuit cet élan initial en complétant le dispositif. Ce furent, parmi d'autres, des conquêtes des forces du jour, sur lesquelles nous reviendrons longuement. Sont-elles exemptes de toute critique ? Ont-elles failli ? Pour répondre à ces questions sans se payer de mots, il importe de distinguer deux positions radicalement opposées. C'est une chose en effet d'en interroger le fonctionnement, de mettre en cause notamment le poids que pèsent les vetos du Conseil de sécurité pour entraver l'exercice de la justice, ainsi que le font les forces de la critique. C'en est une autre de ruiner l'esprit de ces institutions, en rendant conditionnelles les protections qu'elles sont censées accorder et la justice

qu'elles devraient garantir, d'une façon telle que leur principe s'effondre. Et c'est ce qui se produit chaque fois que l'on transige avec le respect des règles du droit international, chaque fois que l'on trouve de « bonnes » raisons pour accepter qu'elles soient transgessées ici, tandis qu'on condamne avec la plus grande fermeté leur violation ailleurs. Aussi n'aura-t-on aucune hésitation à ranger sous la bannière des forces de la nuit les voix complaisantes qui, sous couvert de réalisme, entrent dans un tel calcul, sans se soucier de ce qu'il ruine.

Les exemples n'ont pas manqué, ces dernières années, d'accordements meurtriers avec la violence et le crime, sur lesquels nous reviendrons. Il est surprenant, au demeurant, que ceux-là mêmes dont la notion de « consentement meurtrier » avait pu retenir l'attention pour penser notre appartenance au monde, auront renoncé à son interpellation aux portes de leurs complaisances partisanes. Les temps sont difficiles. Jamais les voies créatrices des forces de la critique, soupçonnées et accusées du pire, n'auront été aussi dures à frayer. Dans le même temps, l'action destructrice des forces de la nuit aura culminé dans leur volonté captive d'accorder un crédit illimité aux violations criantes des règles du droit international et dans leur acharnement à contester, sinon à entraver ne serait-ce que l'expression la plus rigoureuse et la mieux documentée de leur désastre humain, c'est-à-dire la reconnaissance de crimes répétés en toute impunité, et l'appel de leur condamnation. Tandis que les forces de la critique demandaient davantage de justice, les forces de la nuit n'eurent de cesse d'en compromettre l'exercice, au risque de saper l'édifice du droit international, conquête majeure de la civilisation, en le privant de toute efficacité, lui ôtant, du même coup ce crédit dont il a tant besoin aujourd'hui et qui lui sera tant nécessaire demain. Que s'est-il passé depuis plus de quatre ans à l'est de l'Europe, tout d'abord, puis au Moyen-Orient, en Israël et dans la bande de Gaza, que nous est-il arrivé pour que tant de reniements parti-

sans des conquêtes du droit, de ses règles, de ses principes, tant de dénigrements de ses institutions se soient donné libre cours ?

(2) Au titre des protections instituées par les forces du jour, il faut compter, en premier lieu celle qui interdit aux États d'avoir recours à la torture, comme à toute autre peine, traitement inhumain, cruel ou dégradant, sous quelque motif que ce soit, partout dans le monde. Ce n'est pas la moindre des conventions adoptées par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations unies que celle qui fut adoptée le 10 décembre 1984 et entra en vigueur le 26 juin 1987, selon laquelle les États signataires s'engageaient non seulement à proscrire la torture à l'intérieur de leurs frontières, mais également à ne pas renvoyer dans leurs pays d'origine des personnes qui y seraient exposées. S'il est vrai qu'à ce jour, 174 États ont ratifié le traité, c'est peu dire que nombreux sont ceux qui, parmi les signataires, n'y ont jamais renoncé. La torture n'a jamais disparu. Aussi est-ce la vocation de mouvements comme Amnesty International ou l'ACAT (Action des chrétiens pour l'abolition de la torture) de le dénoncer et d'en apporter la preuve, avec cette constance et cette vigilance qui sont le trait distinctif des forces de la critique. Dans le même temps, on ne compte pas les discours tenus par des responsables politiques, sinon des chefs de gouvernement pour redonner à ces pratiques dégradantes une nouvelle légitimité, remettant en question le caractère inconditionnel de leur proscription, au nom de telle ou telle menace qui l'imposerait. Le problème donc n'est pas seulement que la torture n'a jamais cessé d'être pratiquée en catimini. Il tient à l'audience de cette nouvelle justification, au poids redoutable des arguments avancés par ses avocats pour en prouver la nécessité. Il y va en ce sens d'un triple retour spectral. Le premier est la découverte de l'ampleur de la torture, car c'est toujours après coup qu'on en prend la pleine mesure, quand s'ouvrent les portes des prisons et qu'affluent les témoignages, comme c'est aujourd'hui le cas en Syrie. Quand bien même on

en avait connaissance, la sortie des survivants, morts-vivants, rescapés de son enfer, lui donne une visibilité inédite après coup. La seconde et la troisième formes de ce retour, qui sont l'œuvre des forces de la nuit, ne sont pas de même nature. Elles concernent d'une part l'étendue et la banalisation de son régime d'exceptions, d'autre part la banalisation régressive du consentement qui en résulte. Elle fait corps, en ce sens, avec la progression inquiétante des partisans du maintien de la peine de mort, là où elle sévit encore, ou de son rétablissement, là où elle avait été abolie.

(3) Parce qu'elles cultivent la nostalgie d'un passé magnifié, les forces de la nuit se caractérisent par leur réécriture de l'histoire et le contrôle qu'elles entendent exercer sur la mémoire collective. Leur parti pris est d'en effacer les pages les plus sombres, de crainte d'avoir à assumer la responsabilité de crimes passés, qu'elles préfèrent ignorer, quand elles n'en nient pas l'existence. Compromettant les recherches qui l'établissent et poursuivant ceux qui s'opposent à la « vérité officielle » qu'elles entendent imposer, elles font peser une chape de plomb sur la vérité historique. Quant à la mémoire, il est significatif qu'elles identifient les rappels du passé qui pourraient la ternir comme un crime de lèse-identité. Tandis que l'expression de la vérité mémorielle s'apparente à la responsabilité du souvenir, qu'elle assume, chaque fois qu'elle égrène le nom des victimes d'une terreur passée, des villes et des villages martyrs comme une dette inexpiable, les forces de la nuit perçoivent dans son exercice et sa manifestation une trahison. Contribuer à l'établissement de cette vérité, la faire apparaître au grand jour, en reconnaître le traumatisme, reviennent, dans leur esprit, à dire du mal de *son* pays et à faire obstacle à la reconnaissance de sa grandeur, sinon à sa restauration.

C'est en cela que, sur ce point, les forces de la nuit (chez qui il prend alors la forme d'une dénégation des crimes du

passé) s'opposent aux forces de la critique. Pour celles-ci, il est au contraire de la responsabilité des forces du jour de leur donner la liberté (académique, intellectuelle) de mettre la vérité au service de la justice et de la paix, en assumant les pages les plus sombres et les plus controversées d'une histoire commune, aussi douloureuse, traumatique et conflictuelle soit-elle. Dans un pays meurtri, qui garde les traces de violences inavouables, leur pari est que l'entretien de la mémoire, la transmission du souvenir sont le prix de la réconciliation, qu'elle se joue à l'intérieur ou à l'extérieur des frontières. Où qu'on tourne ses yeux sur les cinq continents, ces traces existent. La mémoire collective est un legs de sang. Et ce qu'il faut souligner alors est la chose suivante : partout où triomphent les forces de la nuit, ce legs s'alourdit. Quand la clarté du jour faiblit et que la nuit s'étend sur le passé, il faut être particulièrement aveugle ou complice pour ne pas voir que la violence s'en trouve dédoublée. Pourquoi ? Parce qu'à celle des crimes passés, le négationnisme rajoute celle de leur effacement programmé, à défaut de pouvoir imposer l'oubli des victimes. Ce sont de fait trois formes de négation qui sont engagées dans leur confiscation de la mémoire. La première conteste l'objectivité des faits, la validité des témoignages, la véracité des récits. La seconde ne veut rien savoir de la durée des traumatismes et de leur héritage, de génération en génération. Elle refuse la nécessité de transformer le legs de sang en devoir d'éducation. Quant à la troisième, elle a trait à la dette dont les victimes du passé seraient en droit d'attendre la reconnaissance, exprimant par là même la solidarité de la nation. Parce qu'il n'y a pas de legs de sang qui ne porte en filigrane le souvenir de grandes et petites trahisons, de lâchetés honteuses, de compromissions, sinon de complicités inavouables avec les rouages de sa violence passée, elle implique une repentance, dont la demande, sinon l'exigence, est la troisième chose à laquelle les forces de la nuit opposent une fin de non-recevoir. Leur credo est le même

sur tous les continents : il n'y a aucune faute, aucun crime à assumer... et rien à se faire pardonner.

Il importe néanmoins d'inscrire cette confiscation de la mémoire dans un cadre plus général. Elle va de pair avec un contrôle élargi de la culture et de l'éducation. Pour peu qu'elles soit un objectif affiché des forces de la nuit, la censure qu'elles imposent, le trafic de l'histoire qu'elles mettent en œuvre impliquent une mainmise généralisée sur les lieux d'étude et de connaissance, les bibliothèques, les centres et les programmes de recherches. L'histoire au demeurant n'est pas la seule discipline visée. D'une façon générale, ce sont toutes les sciences humaines (la sociologie, l'anthropologie, la philosophie et même l'histoire littéraire) qui sont explicitement ciblées, sans compter les sciences de la vie, celles de l'environnement et la climatologie. Les attaques dont elles font l'objet consistent à priver les acteurs de l'enseignement de la possibilité de poursuivre leur travail, indépendamment des calculs et des réquisits idéologiques du pouvoir. Entravés dans leur vocation de transmettre et de partager leur savoir, ils sont dépossédés de leur liberté d'éveiller les consciences. Et il en va de même des acteurs de la vie culturelle, auxquels est retirée la possibilité d'élargir la perception du monde présent, passé et à venir, des uns et des autres, sans distinction de classe, de genre ni d'origine. Ce n'est pas rien, ces offensives. La réécriture de l'histoire, la restriction des libertés académiques, la mise sous contrôle de la culture, autant que l'accaparement des médias qui la diffusent signifient avant toute chose une attaque en règle contre les forces de la critique. Leur étouffement, conjoint ou progressif, est un faisceau de voyants rouges qui signalent un point de bascule. Pour peu que des mesures réglementaires, des lois et des décrets en traduisent et en imposent la mise en œuvre, elles révèlent l'entrée de la société dans cette zone grise, poreuse, incertaine qui sépare la démocratie des régimes illibéraux, autoritaires, sinon totalitaires, dont elle devrait par principe rester distincte.

(4) Longtemps les forces du jour ne se préoccupèrent guère de ce qui se passait derrière les portes closes et les volets fermés des foyers. Le respect de la vie privé était l'alibi de rapports de domination qui n'avaient de compte à rendre à personne. Ainsi les violences éducatives et les violences conjugales pouvaient-elles passer sous les radars de sa vigilance. Elles s'articulaient à une culture masculine de la soumission des femmes que les hommes étendaient à tous les domaines de leur existence, dans la rue, dans les transports, dans les espaces publics et sur leur lieu de travail. Les violences sexuelles et sexistes qui en résultaient restaient impunies. Il était acquis et admis que le corps des femmes ne leur appartenait pas vraiment, pas autant, en tout cas, que celui des hommes n'est leur propriété. Parce qu'elles avaient contre elles les forces du jour, exclusivement (ou presque) masculines, il fallut longtemps pour qu'elles se libèrent du joug et que la société reconnaisse à leur existence le droit d'échapper aux rôles, aux fonctions et aux services, dans lesquels la domination des hommes les avait enfermées. Il fallut surtout des décennies de luttes féministes, l'organisation et la mobilisation de leur force critique pour que la loi penche enfin de leur côté, qu'un par un donc les droits et les libertés dont elles étaient privées leur soient reconnus et que les violences dont elles faisaient (font toujours) l'objet soient proscrites et (si insuffisamment encore) poursuivies et sanctionnées. Peu de combats, au demeurant, attestent davantage que ces luttes l'inachèvement et la perfectibilité qu'on rappelait précédemment.

Mais c'était déjà trop pour les forces de la nuit, auxquelles aucune de ces avancées ne convient. Parce qu'elles ne se sont jamais accommodées de la libération des femmes et qu'elles continuent à minimiser sinon à trouver légitimes les violences sexuelles et sexistes, dans lesquelles leur domination trouve son assise, il n'est aucune pression, aucune agression qu'elles

s’interdisent pour revenir en arrière. Dès lors qu’elles touchent plus largement aux mœurs et à la sexualité, il est peu de domaines dans lesquels les forces de la nuit manifestent avec autant de violence leur agressivité spectrale. En témoignent les campagnes offensives, d’une grande virulence qui, un peu partout dans le monde, à commencer par les États-Unis et quelques pays d’Europe, font du droit à l’avortement leur cible, s’en prenant verbalement et physiquement aux femmes qui y ont recours et aux médecins qui le pratiquent, faisant le siège des lieux qui les accueillent. Et il en va de même de celles qui entendent œuvrer, comme c’est déjà le cas en Russie, à la dé penalisation des violences conjugales, minimisant les violences sexuelles et sexistes, justifiant du même coup la « culture du viol » qui leur appartient. Ou encore, mais la liste est tristement inépuisable, de celles qui voudraient criminaliser à nouveau (comme c’est encore le cas dans de nombreux pays du monde) l’homosexualité et la transsexualité.

De fait, il est peu de domaines, aujourd’hui, dans lesquels l’affrontement entre les forces spectrales de la nuit et les forces de la critique soit aussi décisif. Spectrales, les premières le sont, dès lors qu’elles n’ont d’autre objectif qu’exiger du pouvoir politique qu’il réarme son contrôle des corps et se donne les moyens de réprimer ce qui, de façon très confuse, leur apparaît contraire à la religion et aux « bonnes mœurs », sinon « contre nature ». Critiques, les secondes le sont parce que rien de ce qu’avancent les premières ne résiste à une analyse de leurs présupposés et de leurs préjugés. Leur pouvoir est de montrer et de rappeler inlassablement que la seule raison d’être de leur opposition est l’incorporation inextricable d’inégalités, d’injustices et de violences que les forces de la nuit ne savent pas (ou ne veulent pas) reconnaître pour le mal qu’elles sont, dans une inépuisable déréalisation des souffrances et des traumatismes qui en résultent.

Comment entendre dès lors la notion de « régression » qui, déclinée au pluriel, donne son titre à ces réflexions ? Quiconque a vécu les décennies qui ont suivi la fin de la Seconde Guerre mondiale reconnaîtra qu'elles étaient portées par l'espoir d'avancées considérables, du point de vue des droits et des libertés, dans tous les domaines de l'existence. Que ce soient celui de la justice internationale, celui des libertés fondamentales, du droit des minorités ou de la condition féminine, nous pouvions légitimement espérer que les temps qui nous attendaient seraient marqués par leur continuation et leur renforcement. Et il est vrai que, sous l'action conjointe des forces de la critique et des forces du jour qu'elles parvenaient à convaincre, non sans résistance, ce fut le cas dans de nombreux pays. De façon légitime, nous pouvions identifier la démocratie à un régime politique qui les favorisait, tant il est vrai que l'action des premières sur les secondes nécessite cette liberté de protester, de dénoncer, de contester qui est la première chose dont une société non démocratique est privée. Ce n'était donc pas le cas partout, loin de là. Rien n'était achevé nulle part. Il n'était pas de lauriers sur lesquels il aurait été légitime de se reposer. Pour autant nous pouvions rêver que, le temps aidant, la démocratie gagnerait du terrain, que les régimes de terreur et leurs gouvernements liberticides tomberaient les uns après les autres. À deux reprises au moins, nous y avons cru, à l'automne 1989, avec la chute du mur de Berlin et ses conséquences à l'est de l'Europe, et lors des printemps arabes de l'hiver 2010-2011. Nous avons pensé alors qu'il était possible de regarder l'avenir avec confiance, en nous rendant disponibles pour les événements à venir. À n'en pas douter, la transformation des relations qui nous rattachent au reste du monde et nous lient les uns aux autres, le cosmopolitisme actif qui devait en résulter,

allaient nous apporter la confirmation de ces avancées. Ainsi en fut-il de notre rapport au temps et à l'histoire, qu'il fût porté par une espérance utopique, qu'il se nourrit encore du vieux rêve d'une révolution à venir, ou, de façon moins fracasante, de l'imagination retrouvée de réformes à venir et des luttes pour les obtenir.

En dirions-nous autant aujourd'hui? À la différence de la nostalgie, la régression ne se donne pas comme un rapport exclusif au passé, hanté par la douleur de son impossible retour, pour au moins deux raisons. Son programme et son désir, tout d'abord, ne se reconnaissent ni ne s'avouent jamais comme tels. Aucune formation politique, aucune idéologie, de fait, ne revendiquera pour elle-même d'être « régressive ». Jamais elles n'admettront que ce qu'elles proposent et programment se laisse penser en ces termes, car c'est vers l'avenir qu'elles prétendent se tourner. C'est *contre* ce qu'elles voient du présent et ce qu'elles croient voir se profiler dans le futur (une décadence, un déclin, un effondrement), qui est l'opposé de ce qu'elles voudraient voir arriver (une « renaissance », une « résurgence », un « rétablissement ») qu'elles se mobilisent. Pour autant, comme ces mots d'ordre l'indiquent cette mobilisation est habitée par le regard qu'elle porte vers un passé qu'elle regrette, quand elle ne le magnifie pas. Pour pouvoir penser qu'une catastrophe s'est produite, il lui faut nécessairement se reporter au temps qui la précède. Voilà pourquoi les temps à venir qu'elles annoncent et qu'elles promettent impliquent un retour en arrière. Ce qu'elles voudraient garantir avant toute chose est que sera *effacée* du présent une situation de fait qui, héritée d'un passé, proche ou lointain, oblitère à leurs yeux les chances de l'avenir.

Ce n'est pas rien cet effacement. De quoi parle-t-on? Pour l'essentiel de droits et de libertés, conquis de haute lutte, dont la suppression serait synonyme de « progrès », pensent ces forces régressives. Reprenons les quatre points qui précédent. L'antienne de la « régression » s'y décline de la façon suivante.

(1) Les principes du droit international et les institutions chargées de les faire respecter, de juger et de sanctionner les autorités et les États qui les transgessent représentent une regrettable ingérence de la communauté internationale dans leurs intérêts. Elle entrave leur action et les prive d'une partie de leur souveraineté qu'il convient par conséquent de restaurer.

(2) L'interdiction inconditionnelle du recours à la torture ne tient pas compte de son efficacité pour lutter contre la menace terroriste, quelque définition qu'on lui donne et quelque appréhension qu'on en ait. Elle néglige la façon dont les renseignements qu'elle permet d'obtenir sont susceptibles de sauver des vies. Il est par conséquent nécessaire de la relativiser, en déterminant les circonstances susceptibles de restituer à son recours une légitimité partielle.

(3) Les dérives libertaires des sociétés démocratiques occidentales appellent un redressement, dès lors qu'elles s'apparentent à un déclin de la civilisation et à l'effondrement des valeurs sur lesquelles celle-ci s'est édifiée. L'éducation, y compris (et peut-être même prioritairement) celle des moeurs, l'enseignement, la recherche, l'instruction de l'histoire et la culture, communément indexés à des intérêts « nationaux » doivent redevenir une prérogative de l'État.

(4) Les distinctions de genre et le contrôle de la sexualité sont la base de sociétés, dont la famille, issue de la domination des hommes sur les femmes doit rester le pilier. Ils doivent être préservés et protégés, à l'encontre des droits et des libertés qui ont été accordés aux femmes tout d'abord, en général, aux minorités ensuite, qui ont perverti ce schéma.

Le problème des forces de la nuit est qu'elles n'apparaissent régressives qu'aux yeux des forces de la critique, averties et alarmées de leur destructivité. Quant aux forces du jour, il est à craindre qu'elles s'estiment moins menacées par les premières que par les secondes. Il n'y a rien, en effet, dans leur façon de s'accorder de la violence, qui permette d'écartier l'hypothèse d'un pacte scélérat, suivant lequel, par calcul,

elles feraient le choix de se rallier au pire, l'imaginant moins nuisible pour leurs intérêts. Quoi de plus spectral dans la perspective de leur consentement au sacrifice des droits et des libertés, que la facilité avec laquelle elles sont susceptibles de se réapproprier indéfiniment le mot d'ordre conservateur des puissances d'argent, dans l'entre-deux-guerres : « Plutôt Hitler que le Front populaire ! » Quand les signaux s'accumulent attestant que les forces du jour, à commencer par les puissances d'argent, pourraient basculer du côté des forces de la nuit, la vocation des forces de la critique y trouve un surcroît de détermination : ébranler leur tentation du pire, en leur faisant partager deux convictions. La première est que les forces de la nuit représentent un réel danger pour la démocratie, dont elles ne sauraient minimiser la violence qu'un tel basculement promet. Quoi qu'elles en pensent, il s'agit de leur rappeler qu'il n'y a rien de bon à attendre d'un tel calcul. La seconde est qu'en conséquence, rien, en aucune circonstance, ni sous aucun prétexte ne saurait justifier que des droits et des libertés soient sacrifiés et qu'elles auraient tout à perdre à y consentir. Quant à ceux que la clarté du jour assouplit, elle est de leur signifier qu'aucune des conquêtes auxquelles ils sont attachés n'est acquise et que, s'ils n'y prennent garde, à moins qu'ils ne se laissent séduire et tenter par l'aventure, c'est bien un désastreux retour en arrière que les forces de la nuit imposeront à leurs conditions d'existence. Ainsi le spectre de la régression ne se contente-t-il pas de faire revenir une violence dont on avait négligé de se protéger. Il révèle qu'elle n'avait jamais disparu de notre horizon.

Introduction

Des rapports de force

I

Les trois spectres
de la justice internationale

1. *Expansionnisme, racisme et virilisme*
2. *Passions du concept*
3. *Conditions originelles*

2

Reniements
Le retour du nihilisme

1. *Éclipses de la responsabilité*
2. *Qui parle de paix et de justice?*

3

« Cyniatures »
Réflexions sur la torture

1. *Déshumanisation*
2. *Le cynisme des signataires*
3. *Du consentement à la torture*
4. *Voyants rouges de la régression*
5. *Au nom de qui?*

4

Musellements

1. *Des libertés académiques*
2. *Confiscations de la mémoire*

5

Sexismes

1. *Masculinismes*
2. *Des violences conjugales*

Conclusion

Basclements